

Vol. 36, no 11, 27 janvier 2010

## CHRISTIAN MUCKLE LÈVE-TOI ET PARLE !<sup>1</sup>

Louis Normand, président  
.....

**V**ous avez tous pris connaissance du dépôt patronal et de ses aberrations. Pourtant, les travaux sur la profession enseignante, menés de façon paritaire, laissaient entrevoir un espoir, un brin de compréhension et surtout, de reconnaissance de l'ampleur de notre tâche. Faut croire que non! Qu'est-ce que je n'ai pas compris? Où? Quand?

Ne pouvant répondre à ces questions, je me dois, aujourd'hui, de demander officiellement au directeur général, Christian Muckle, d'inviter toutes les enseignantes et tous les enseignants du collège et de venir publiquement et surtout personnellement, nous présenter les « offres gouvernementales » et répondre à nos questions. A ma connaissance, nulle part, il n'a fait inscrire sa dissidence. Qui ne dit mot consent! Qu'il vienne donc s'expliquer, assumer son rôle et le leadership auquel nous avons droit.

Maintenant que nous avons retrouvé une direction des études qui nous rassemble et nous ressemble davantage, j'ai la naïveté de croire que cette même direction, composée d'anciens profs d'ici, ne juge pas nos demandes exagérées. (À ce sujet, je ferai remarquer que deux de ses membres sont des enseignants en règle qui, jusqu'à nouvel ordre, ont fait leur nos demandes sectorielles.)

Il appartient donc au plus important représentant patronal local, Christian Muckle, de nous réunir et de nous aider à mieux comprendre ce à quoi correspondra notre tâche dans les années à venir. Cet exercice exclut, évidemment, la lecture d'une lettre circulaire possiblement écrite par quelqu'un d'autre ...

---

<sup>1</sup>. Je me dégage de toute responsabilité quant à certaines spéculations entourant ce titre qui pourrait laisser supposer que j'ai voulu paraphraser un évangéliste discourant sur un paralytique, Capharnaüm et une prédication bien connue.

DANS CE NUMÉRO :

■ Toute la vérité sur les négos, rien que la vérité	2	■ Activités de mobilisation	3
■ Ristournes d'assurance	4	■ Calendrier des réunions syndicales	4
■ Capsules – Précarité et formation continue	4		

## Toute la vérité sur les négos, rien que la vérité

Éric Désilets, 3<sup>e</sup> vice-président à l'information  
.....

**N**ous entendons tout et n'importe quoi sur les négos, et surtout, peu d'informations par l'intermédiaire des médias. Pourtant, les comités de négos se rencontrent régulièrement, nous avons déposé nos demandes le 30 octobre dernier et le gouvernement vient de déposer ses « offres » en vue du renouvellement de la convention collective, dont les conditions ont été décrétées unilatéralement par le gouvernement en 2005 jusqu'au 31 mars prochain. Si vous consultez notre site Internet ([www.synprofctr.ca](http://www.synprofctr.ca)), vous trouverez tous les documents que je vous résume ici. À leur lecture, vous comprendrez rapidement pourquoi les déléguées et les délégués des cégeps, réunis à Québec les 21 et 22 janvier, ont rejeté ces « offres ». Voici donc la vérité toute crue.

Table centrale (Front commun des 475 000 travailleuses et travailleurs du secteur public) :

Alors que la Banque du Canada vise un taux d'inflation de 2% et qu'au mois de décembre 2009 celui-ci s'établissait à 1,3%, le gouvernement Charest propose de nous appauvrir avec une entente de 5% sur 5 ans. Vos salaires seraient bonifiés ainsi :

1<sup>er</sup> avril 2010 : 0,5%  
1<sup>er</sup> avril 2011 : 0,75%  
1<sup>er</sup> avril 2012 : 1%  
1<sup>er</sup> avril 2013 : 1,25%  
1<sup>er</sup> avril 2014 : 1,5%

De plus, deux clauses, sur lesquelles vous ne devriez pas parier votre avenir, pourraient compléter ces « offres » salariales qui sont en fait des demandes d'appauvrissement. En 2013 et 2014, vous pourriez bénéficier de 0,75% supplémentaire chaque année, si et seulement si le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est supérieur à la prévision moyenne de 4,2% par année. Pour simplifier, vous pourriez avoir maximum 2% d'augmentation salariale en 2013 et maximum 2,25% en 2014 ou bien 1,25% en 2013 et 3% en 2014.

Par ailleurs, le gouvernement rejette la mise en place d'une loi-cadre sur la conciliation travail-famille et il propose la mise en place d'un comité paritaire pour analyser les droits parentaux. De plus, ses « offres » sur la relativité salariale, qui consiste à placer tous les titres d'emploi du secteur public au bon endroit sur la courbe salariale (selon les enquêtes d'évaluation des catégories d'emplois qui sont en cours), sont à venir.

Finalement, au niveau des régimes de retraite, le nombre maximal d'années de service pourrait passer de 35 à 38 ans; donc, vous pourriez avoir une rente jusqu'à 76% de votre salaire. Or, le gouvernement veut majorer les pénalités, qui sont actuellement de 4% par année et il veut éliminer la banque de 90 jours (vous pouvez utiliser cette banque pour acheter les journées auxquelles vous n'avez pas cotisé au régime de retraite, par exemple parce que vous avez pris un congé de paternité ou de maternité). De plus, l'objectif des syndicats est de stabiliser le montant de votre cotisation à chaque paie, c'est-à-dire d'imposer des paliers de plus ou moins 0,25% par année. Par exemple, lors d'une « mauvaise » année de rendement boursier, empêcher une hausse extravagante, et inversement lors d'une « bonne » année.

Table sectorielle (les profs des 46 cégeps affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec FNEEQ-CSN) :

Depuis plusieurs années, chaque prof a constaté l'alourdissement de sa tâche. Les réunions se multiplient, le nombre d'étudiants augmente par groupe, le renouvellement des connaissances technologiques et autres obligent une mise à jour continue, etc. D'ailleurs, le document *Portrait de la profession enseignante*, qui a été rédigé conjointement par les syndicats et les directions, le prouve. Par contre, le gouvernement qui reconnaît ce constat ne propose aucun investissement dans notre tâche. L'argent additionnel qui sera investi dans le réseau collégial proviendra des économies réalisées avec les modifications apportées dans notre organisation du travail.

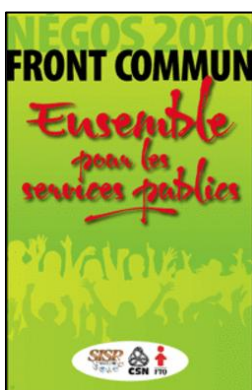
Comment ces économies seront-elles générées? Pour l'instant, la seule ouverture du côté patronal provient de l'allocation attribuée aux coordinations. Par exemple, au Cégep de Trois-Rivières, en remplaçant les 22 équivalents temps complet (ETC) accordés à la coordination de départements et de programmes par 7 « petits boss », qui ne seraient pas des profs et qui dirigeraient plusieurs départements à la fois, quelque 15 ETC pourraient être réinvestis ailleurs. Voilà une des solutions envisagées afin de détruire (!) nos conditions de travail et la collégialité.

De plus, le dossier principal du ministère semble être la probation-évaluation-imputabilité plutôt que l'alourdissement de notre tâche. La priorité d'emploi serait acquise seulement après une période de probation (combien de temps? 2 ou 3 ans?) et une évaluation positive. Or qu'est-ce qu'un bon prof? Qui peut l'évaluer? Est-ce ses étudiants ou ses collègues? Et selon quels critères : les connaissances disciplinaires, la relation pédagogique, l'implication départementale et institutionnelle? La question est donc très complexe. La probation peut mal se passer. Avez-vous donné votre meilleur enseignement la 1<sup>ère</sup> année? Même avec de l'expérience, parfois un groupe est plus difficile. Et qui voudra travailler au Cégep, avec une tâche d'enseignement à la dernière minute, souvent à temps partiel, sans garantie à la session suivante et sous probation?

Ça n'a aucun bon sens!

## Activités de mobilisation

Éric Désilets, 3<sup>e</sup> vice-président à l'information  
.....



Février? Le texte de Louis Normand va peut-être faire bouger le directeur général. Celui-ci osera-t-il nous rencontrer? Quand?

<http://canalzap.tv/>: Les Zapartistes s'associent avec la CSN pour présenter des capsules humoristiques qui traitent de l'actualité des négos. À suivre chaque semaine.

22 février : Toutes les instances du Front commun seront en réunion de façon simultanée à Québec. En parallèle, vous serez invités à porter un autocollant pour signaler qu'il restera seulement 38 jours avant la fin du décret de 2005. Le gouvernement comprendra-t-il que personne ne veut se faire imposer de nouveau ses conditions de travail? La négociation est un principe fondamental de la démocratie.

20 mars : manifestation nationale monstre. Plus de 50 000 personnes sont attendues. Des autobus seront organisés. D'autres détails sont à venir.



### Ristournes d'assurance

J'espère que vous n'avez pas déjà dépensé les ristournes d'assurance, qui varient selon vos couvertures, puisque les chèques ne seront disponibles qu'à Pâques.



### Calendrier des réunions syndicales

Conseil syndical :  
le mercredi 3 février, à 15 h 15  
au SE-1030

Compte tenu du contexte de négociations, qui a pour objectif de renouveler la convention collective le 31 mars prochain, nous devons consulter l'assemblée générale à des moments qui sont imprévisibles. Nous ne planifions pas de dates pour l'instant. Nous vous demandons donc d'être conciliants et toujours prêts.

## CAPSULES PRÉCARITÉ ET FORMATION CONTINUE



Saviez-vous que, en 2007-2008, il y avait 2782 enseignantes et enseignants précaires œuvrant à l'enseignement régulier dans le réseau qui travaillaient à temps complet (soit environ une personne sur quatre)? Parmi eux, 460 avaient six ans ou plus d'ancienneté et 25 étaient précaires depuis au moins 20 ans! C'est pourquoi nous demandons d'acquiescer, à l'obtention d'un contrat à temps complet, la permanence après six années d'ancienneté ou après cinq années consécutives à temps complet.

Saviez-vous qu'il y a plus de 40 % des enseignantes et des enseignants du régulier qui sont non permanents? De plus, si on ajoute les personnes qui enseignent à la formation continue, on obtient un total de 49,4 % d'enseignantes et d'enseignants à statut précaire. C'est pourquoi, afin de leur faciliter l'accès à la sécurité d'emploi, nous demandons que ceux-ci puissent acquiescer, à l'obtention d'un contrat à temps complet, la permanence après six années d'ancienneté ou après cinq années consécutives à temps complet.

Saviez-vous que, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, il est discriminatoire de refuser de réengager une enseignante ou un enseignant à statut précaire en raison d'une invalidité? C'est pourquoi nous formulons la demande suivante : s'assurer que l'invalidité ne constitue pas un motif pour refuser la priorité d'emploi.



DE MEILLEURES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT  
TOUT LE MONDE Y GAGNE

fneeq 



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières

3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6  
Tél.: (819) 376-9555 Télécopieur: (819) 376-2072

fneeq 